

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2020

Jma, oma

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Monsieur Michel VANDER STRICHT, Riverain - PERUWELZ

Monsieur Jean MAAS, Riverain – PERUWELZ

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement – PERUWELZ

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme – BELOEIL

Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ

Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en Environnement - PERUWELZ

Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-Mobilité - PERUWELZ

Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Monsieur Jeannot HOFACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ

Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité - PERUWELZ

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance en visioconférence et indique qu'en raison de la situation actuelle toutes les réunions en présentiel ont été annulées.

Il rappelle que face à cette pandémie et à la suite des décisions du Conseil National de Sécurité (CNS), sur base du principe de précaution, les réunions précédentes ont été annulées. Il est acté par l'assemblée pour les raisons qui précèdent la suppression des réunions du comité d'accompagnement du 23/04/2020 et du 18/06/2020.

Cependant face à cette situation inédite et de manière à conserver la bonne communication entre les différents partenaires, un canal de communication a été maintenu via la liste de distribution.

Après un rapide tour de table et la vérification du bon fonctionnement pour tous de l'audio et de la vidéo de la visioconférence, il remercie l'ensemble des membres pour leur souplesse et leur compréhension.

Le président rappelle qu'un comité d'accompagnement est un organe de dialogue lié à l'autorisation, formalisé par le code de l'environnement, et non de contrôle, ce rôle revenant au service légalement habilité à cet effet, à savoir le Département de la Police et des Contrôles (le D.P.C.). C'est un espace de débat où les industriels peuvent, en ligne directe, présenter à la population riveraine et en présence des autorités supra-locales et locales leurs projets, afin d'aboutir à l'indispensable équilibre qui doit exister entre la nécessaire entreprise, générant des biens et de l'emploi, et la normale inquiétude de la population par rapport à son cadre de vie. Il peut et même doit permettre de régler les problèmes ponctuels surgissant du fait des exploitations. C'est essentiellement un organe de dialogue qui permet aux différentes parties de s'informer mutuellement mais aussi de mieux comprendre la réalité de chacun.

Il indique que le procès-verbal du 16/01/2020 a été approuvé et est accessible au public.

Il fixe en concertation avec l'assemblée le **calendrier 2021 des prochaines réunions** du comité d'accompagnement à savoir :

- Jeudi 28 janvier à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

- Jeudi 29 avril à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

- Jeudi 17 juin à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

- Jeudi 18 novembre à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

Points à l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Accueil et mesures de précautions Covid: présences, approbation du procès verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris la période Covid et l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours).
3. Remarques, plaintes (bruit) et questions

4. Fonctionnement, prochain ordre du jour

5. Divers

Deuxième point:

Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente:

Monsieur MAES présente la synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente à savoir le 16/01/ 2020.

L'entreprise a été impactée par les deux vagues de la crise sanitaire liée au Covid. Le niveau d'activité commercial représente 75% du volume avant crise.

Actuellement ECOFROST fonctionne à pleine capacité (hors week-end) s'agissant de la période d'arrachage des pommes de terre. Dans les prochains mois, si la crise perdure, l'activité devra être réduite.

Actuellement la production part essentiellement en stockage.

D'une manière générale rien de particulier à signaler sur la période.

En réponse à Monsieur VANDER STRICH, Monsieur MAES, signale que le dossier de permis est toujours en attente, il évolue et des discussions sont toujours en cours. Il tiendra informé le comité d'accompagnement de l'évolution du dossier.

Troisième point:

Plaintes - Questions-réponses

En ce qui concerne le volet plaintes et la première question de Monsieur MAAS (voir point 5-Divers), Monsieur MAES indique qu'en concertation avec les riverains et le bureau d'étude agréé pour les études acoustiques CSD de manière à objectiver les plaintes pour bruit reçues, une campagne de mesures a été effectuée durant la période de pleine activité de l'entreprises (31/07/2020 – 14/08/2020).

Il présente les premiers résultats (encore incomplets à ce stade). Ladite présentation est jointe en annexe à l'attention des membres du comité (riverains et autorités).

Il attire l'attention sur le positionnement des points de mesures et rappelle les normes/limites (à savoir 55dB en journée – 50 dB en période de transition et 45 dB la nuit).

Le rapport préliminaire indique qu'il n'y a pas d'évolution sur la période en regards des mesures effectuées précédemment.

Cependant il a été relevé un dépassement de nuit à la Rue Outre l'Eau (riverain le plus proche). Ce dépassement pourrait-être lié à une émergence tonale.

Une étude complémentaire a été demandée afin d'identifier la source de ce bruit ponctuel/non permanent et dont les fréquences sont de 10.000 Hz et 4000 Hz. Des recherches sur différentes installations spécifiques vont débuter dans les prochaines semaines avec le bureau d'études CSD.

Monsieur MAAS signale avoir entendu et observé certains jours/heures un bruit à proximité

des devant les portes 114-115 avec panneau local technique ammoniac/local chaudière (?) lorsque des fumées blanches s'échappent ; à d'autres jours/heures, il n'y a pas de bruit particulier devant ces portes.

Monsieur MAES prend bonne note et indique qu'il est prévu que tous les locaux techniques fassent l'objet d'une analyse approfondie et plus spécifiquement notamment les locaux situés du côté de la N60.

En matière de plaintes, Monsieur WUILPART signale avoir reçu du même citoyen (Rue Royale) des remarques concernant du bruit et des odeurs.

Monsieur MASURE précise qu'aucune plainte n'a été enregistrée auprès du service environnement.

Monsieur MAAS indique que lorsque l'appareil a été placé par CSD durant deux semaines Boulevard Léopold en juillet-août, il y a eu peu ou pas de bruit.

Monsieur MAES rappelle que la période de mesure a été choisie volontairement durant la pleine activité de l'entreprises (juillet – août 2020).

Ce point n'appelle plus de remarques ou de questions.

En ce qui concerne la seconde question posée par Monsieur MAAS, Monsieur MAES indique que AQUALE effectue un suivi, via le piézomètre situé à côté de la caserne des pompiers, de l'influence du captage d'ECOFROST sur les sources de PERUWELZ.

Il explique le graphique et indique que les mesures ont été effectuées durant une période allant de 2017 à 2020. Il présente naturellement une période de basses eaux (été) et une période de hautes eaux (hivers). Sachant que la consommation d'ECOFROST est passée sur cette période de 3 ans de 60 à 80 m³/h, les conclusions d'AQUALE indiquent qu'il n'y a pas d'impact constaté à ce jour sur les sources de PERUWELZ (cfr. présentation jointe en annexe à l'attention des membres du comité).

Monsieur MAES indique que dans les projets de recherches et de développement de l'entreprise, une réflexion est en cours pour intégrer d'autres voies d'approvisionnement en eau (potabilisation de l'eau de pluie et des condensats de friteuses). Il rappelle qu'à ce jour que plus de 40 % de l'eau nécessaire provient directement de la station d'épuration d'ECOFROST.

L'objectif étant de limiter encore les besoins de l'entreprise en eau issue de la nappe.

En réponse à la remarque de Monsieur VANDER STRICHT, Monsieur MAES indique que même si effectivement l'eau de pluie ne représente qu'une petite partie, cela permettra avec d'autres pistes de réduire les besoins en eau d'ECOFROST.

Ce point n'appelle plus de remarques ou de questions.

Quatrième point:

Fonctionnement, prochain ordre du jour

Points à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès verbal de la réunion précédente,

calendrier des réunions

2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours).

3. Remarques, plaintes et questions

4. Fonctionnement, prochain ordre du jour

5. Divers

Les points complémentaires doivent parvenir au président un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers

Cinquième point:

Divers

En ce qui concerne les questions posées par Monsieur MAAS et relayée par Monsieur MASURE dan son mail du 12/11/2020, les éléments de réponses sont repris ci-avant et dans la présentation faite par Monsieur MAES.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants
